

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL511

présenté par

M. Villedieu et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 10 BIS

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« donnent lieu »

les mots :

« peuvent donner lieu, sur demande de l'intéressé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli du CL 435

L'automatisme du réexamen des demandeurs d'asile représente une charge de travail pour l'administration disproportionnée. Cet amendement vise à ouvrir un réexamen une fois tous les cinq ans uniquement sur demande de l'intéressé.